Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts Faucilles :

UN S.A.G.E. POUR LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Le syndicat adhère à l'association « la vigie de l'eau », Alain PIERRE en qualité de président du SIEMF est membre de la Commission Locale de l'Eau (44 membres) chargée d'élaborer un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Le syndicat est concerné par ces mesures en raison du prélèvement d'eau potable effectué au forage d'Escles situé dans le périmètre de protection de la nappe des grés du trias inférieur.



Les documents qui suivent sont extraits du site internet



http://www.lavigiedeleau.eu.



Tous savoirs sur l'eau

HISTORIQUE

A l'ouest du département des Vosges, la création de forages aux grès vosgiens s'est fortement développée à partir des années 1960, notamment dans les secteurs de Vittel-Contrexéville afin d'accompagner le développement de l'exploitation des eaux minérales; tant pour les eaux industrielles que pour la production d'eau potable.

L'exploitation de la nappe des grès Vosgiens s'est ensuite étendue afin d'assurer l'alimentation en eau potable des populations. Ce développement rapide du nombre d'ouvrages aux grès s'est effectué suite à une dégradation des ressources en eaux superficielles, anciennement utilisées pour l'alimentation en eau potable des populations, et à une augmentation des normes de qualité requises pour l'eau potable.

La nappe des grès du Trias inférieur étant recouverte par plusieurs terrains géologiques imperméables, elle est naturellement protégée des pollutions potentielles engendrées par les activités humaines. Elle permettait donc de répondre aux besoins en eaux sans que soit mis en place de traitement de potabilisation coûteux.

QU'EST CE QU'UN S.A.G.E.?

Comment concilier développement économique, aménagement du territoire et gestion durable des ressources en eau?

C'est en réponse à cette question que les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) ont été créés par la loi sur l'eau de 1992.



Le S.A.G.E. est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire hydrographique cohérent (bassin versant, nappe aquifère...). Elaboré de manière collective, il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource. Dans la réglementation française (Code de l'Environnement), le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) est l'outil privilégié pour répondre aux problèmes de gestion non-raisonnée de la ressource en eau. En effet, depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006, le poids réglementaire et les champs d'action de ce document ont été fortement augmentés.



POURQUOI UN S.A.G.E. DANS L'OUEST VOSGIEN?

Les **grès du Trias inférieur**, ou grès vosgiens, sont issus de dépôts successifs de sables qui ont été charriés sous l'action d'un grand fleuve s'écoulant vers le Nord-est en direction de la mer germanique. Ces dépôts, effectués il y a 240 à 245 millions d'années, ont par la suite cimenté par précipitation et cristallisation des sels dissous dans l'eau.

Au fur et à mesure, l'eau s'est infiltrée entre les grains composant cette roche (on parle de porosité) afin de former ce qu'on appelle aujourd'hui la nappe des grès du Trias inférieur (ou nappe des GTI). Cette nappe, présente sur l'ensemble de la Lorraine, s'étend jusqu'au Luxembourg et à l'Allemagne à l'Est et s'enfonce sous le bassin parisien sur sa limite Ouest. Avec plus de 180 milliards de mètres cubes d'eau douce, cette nappe est d'une importance stratégique pour le développement de la Région Lorraine.

L'exploitation de la nappe des **grès du Trias inférieur (GTI)** permettant de répondre à de nombreux usages ; elle est exploitée par de multiples acteurs : collectivités, industriels, thermes, agriculteurs. Or la mise en place d'un plan de gestion de la ressource en eau nécessite une concertation auprès de l'ensemble des utilisateurs de l'eau du territoire.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux étant l'outil privilégié pour répondre aux problèmes de gestion non-raisonnée de la ressource en eau, cet outil a vite été identifié comme indispensable pour répondre aux enjeux de gestion de la nappe des GTI.

PROBLÉMATIQUE LIÉE À LA NAPPE DES GTI

La nappe des GTI alliant productivité et qualité, un grand nombre de collectivités et d'industriels ont réalisé des forages entre les années 1960 et 1990 afin d'exploiter cette ressource

Cette forte augmentation des prélèvements, a vite entrainé une surexploitation de la nappe des grès vosgiens par secteurs géographiques. Ainsi, dès les années 1970, cette nappe a connu de fortes baisses de ses niveaux piézométriques ; notamment dans le bassin de Vittel-Contrexéville-Mirecourt

Le niveau a baissé de 1 mètre tous les 3 ans en moyenne entre 1970 et 2010.

Les prélèvements ayant augmenté continuellement jusqu'aux années 80, le déficit mis en évidence dans les années 70 s'est amplifié.

Les débits de prélèvement actuels sont supérieurs au débit naturel de recharge de la nappe. Donc même en conservant les volumes de prélèvement actuels, le niveau de la nappe continuera à baisser. Il est donc indispensable de revoir la gestion de cette nappe afin d'endiguer la baisse continue des niveaux piézométriques.

ENJEUX DE GESTION DE LA NAPPE DES GTI

Malgré l'encadrement réglementaire mis en place le déséquilibre ressource/prélèvement persiste sur l'Ouest Vosgien.

Sur demande de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) a estimé, à l'aide d'un modèle hydrogéologique régional, le déficit existant entre les prélèvements et la recharge naturelle de cette nappe.

Ce déficit s'élevait à 1,1 million de m³/an en 2004 pour 5,9 millions de m³ de prélèvements annuels pour sept cantons de l'ouest vosgiens.

Ce même modèle a mis en évidence que l'alimentation en eau de tout ce secteur pourrait devenir problématique dans moins de 50 ans si les prélèvements sur cette nappe ne sont pas réduits.

L'inventaire des prélèvements effectué en 2007 pour la révision du modèle a aussi fait ressortir la pluralité des activités économiques et sociales associées à cette nappe (eau potable, agriculture, industries agroalimentaires, embouteillage, thermalisme,...).

Le déficit n'est donc pas imputable à une activité en particulier, mais bien à un ensemble d'activités impactant de façon considérable la ressource en eau de ce territoire.

La résorption du déficit existant entre les prélèvements et les capacités de la nappe nécessite donc un effort de l'ensemble des acteurs et usagers de l'eau du secteur.

PÉRIMÈTRE DU SAGE GTI

En réponse aux SDAGE, un arrêté préfectoral a défini, dès le mois d'août 2009, le périmètre du SAGE de la nappe des grès du Trias inférieur (SAGE GTI).

Le périmètre retenu pour l'élaboration du SAGE GTI comprend le périmètre de la Zone de Répartition des Eaux (cantons de Bulgnéville, Charmes, Dompaire, Darney, Lamarche, Mirecourt et Vittel) auquel s'ajoute le canton de Monthureux-sur-Saône, zone préférentielle de recharge de la nappe des GTI dans l'Ouest vosgien.

